

Villes Éducatrices

POUR UN MONDE MEILLEUR



SI VOUS ÊTES UN GOUVERNEMENT LOCAL
QUI PARIE SUR L'ÉDUCATION, **REJOIGNEZ-NOUS !**



ASSOCIATION
INTERNATIONALE DES
**Villes
Éducatrices**

L'ÉDUCATION, NOTRE PRINCIPAL PARI

L'**Association Internationale des Villes Éducatrices (AIVE)** est une organisation à but non lucratif composée de gouvernements locaux du monde entier engagés dans l'éducation comme outil de transformation sociale, qui promeut l'échange d'idées, de réflexions et de bonnes pratiques.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE, NOS VALEURS

La **Charte des Villes Éducatrices**, composée d'un préambule et de 20 principes, constitue notre feuille de route pour construire des villes qui éduquent tout au long de la vie, conviviales, accessibles, dynamiques, durables, saines, inclusives, participatives, justes, créatives...

“Dans la ville éducatrice, l'éducation dépasse les murs de l'école pour imprégner toute la ville...”

(Préambule de la Charte des Villes Éducatrices, mis à jour en 2020)



L'ÉDUCATION DANS LA VILLE, UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

L'éducation dans la Ville Éducatrice constitue un **outil de transformation sociale**. Il s'agit d'une éducation tout au long de la vie qui traverse les différentes sphères de la vie citoyenne.

À son tour, l'éducation constitue l'axe central du **projet de ville**. Il s'agit d'un engagement politique qui implique de prendre conscience que les différentes politiques et actions municipales transmettent des connaissances et éduquent, intentionnellement ou non, à certaines valeurs et attitudes.

La Ville Éducatrice passe également par une **gouvernance en réseau**, qui repose sur la transversalité de l'action entre les différents services municipaux et sur le dialogue et la collaboration entre le gouvernement municipal et la société civile, dans le but de mobiliser et d'articuler le plus grand nombre possible d'agents éducatifs présents sur le territoire.



NOTRE MISSION

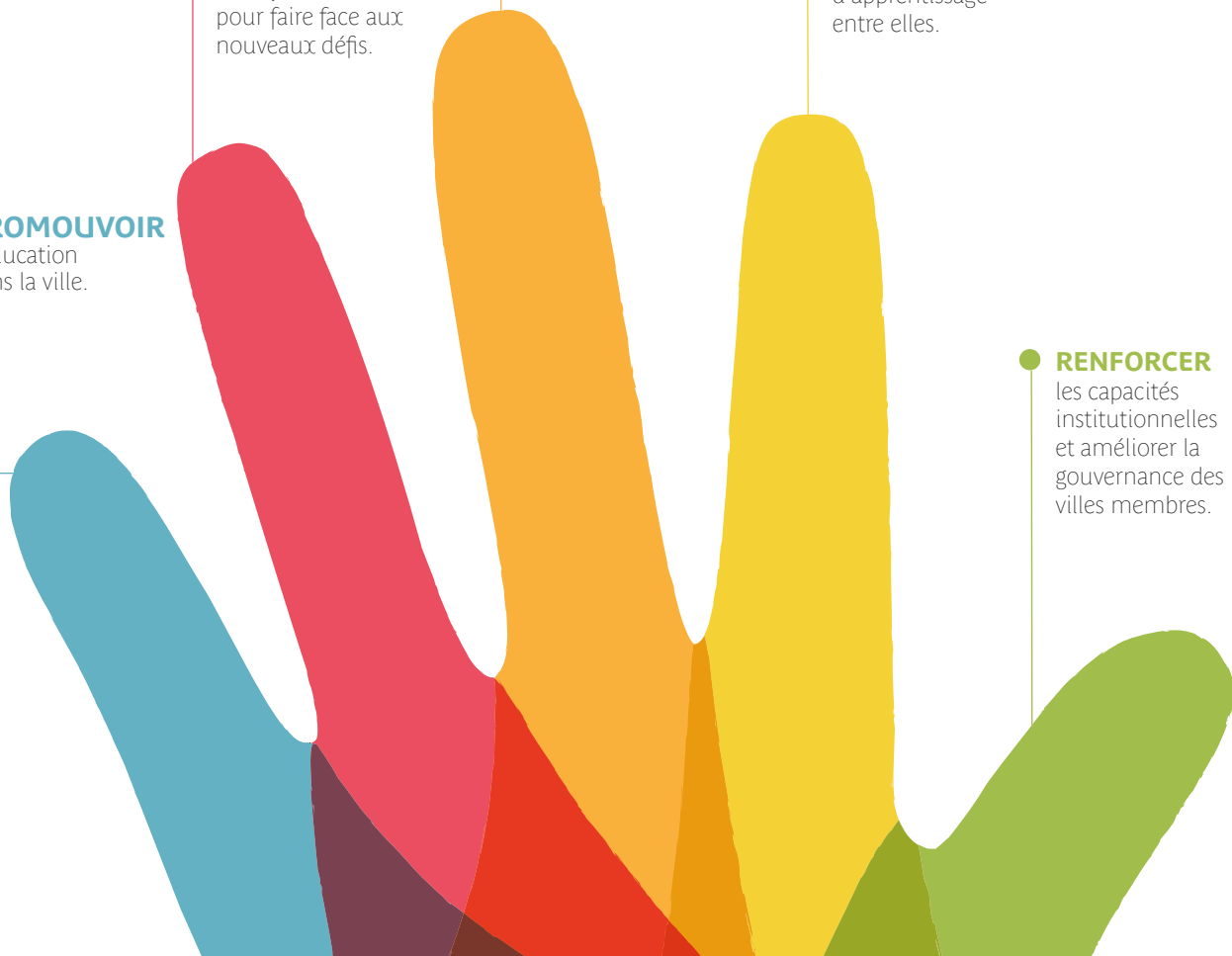
PROMOUVOIR
l'éducation
dans la ville.

**METTRE EN
RELIEF**
le rôle des
gouvernements
locaux en tant
qu'agents éducatifs et
promouvoir leur
reconnaissance en
tant qu'acteurs clés
pour faire face aux
nouveaux défis.

**FAIRE ENTENDRE
LA VOIX**
des gouvernements
locaux auprès des
instances internationales
et nationales sur des
questions d'intérêt pour
les villes partenaires.

RASSEMBLER
les représentants
politiques et techniques
des villes éducatrices
pour favoriser les liens
de solidarité et
d'apprentissage
entre elles.

RENFORCER
les capacités
institutionnelles
et améliorer la
gouvernance des
villes membres.



QUE FAISONS-NOUS ?

ACTIVITÉS ET SERVICES

Séminaires,
Congrès et
ateliers



Visites
d'étude



Prix Villes
Éducatrices à des
bonnes pratiques

Publications et
matériels qui
visualisent le
pouvoir éducatif
des villes



Conseils et
attention
personnalisée



Préparation de
déclarations et
de manifestes



Collaboration
avec d'autres
entités ayant
des objectifs
communs



Liaison avec des
organismes
nationaux et
internationaux



Formation des
techniciens et
des élus locaux



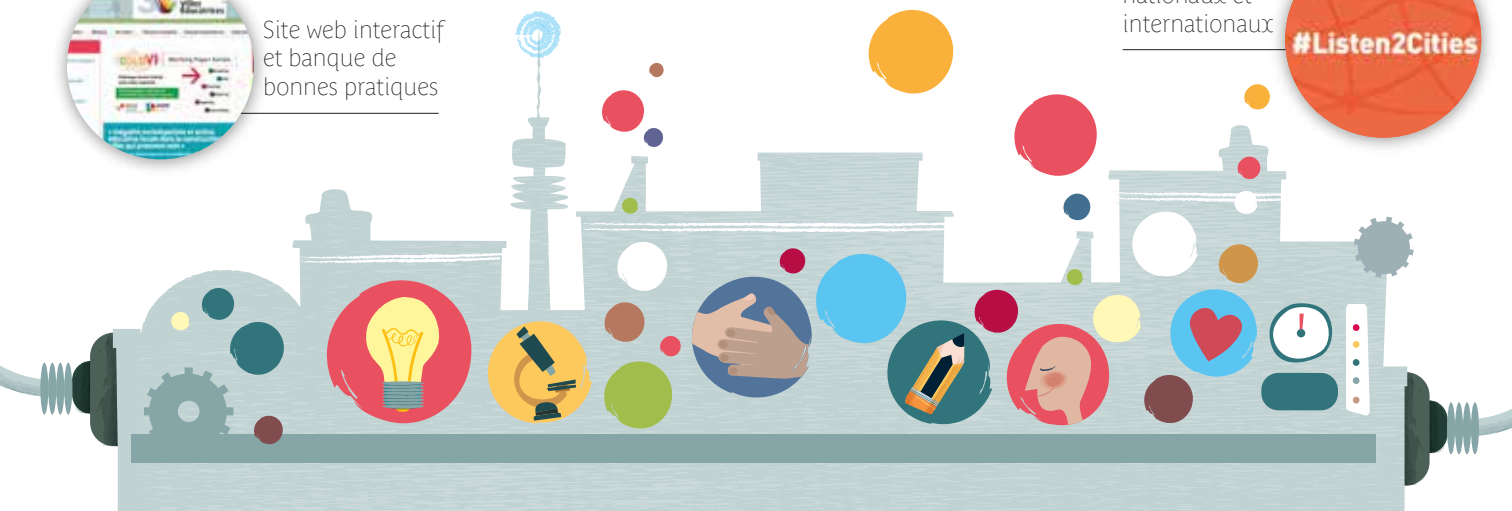
Journée
Internationale
de la Ville
Éducatrice



Espaces pour le
réseautage et la
mise en œuvre
d'actions
conjointes



Site web interactif
et banque de
bonnes pratiques



PLUS DE 30 ANS D'HISTOIRE

Plus de 30 ans d'échanges entre gouvernements locaux pour développer les potentialités éducationnelles des villes sont un gage de notre travail.

1990

Premier Congrès International et proclamation de la Charte des Villes Éducatrices

1994

L'AIVE est constituée en **association à but non lucratif**

Aujourd'hui

Un réseau mondial consolidé avec **500 villes** dans **35 pays**



NOS PORTES SONT OUVERTES

Tout gouvernement local souhaitant s'engager sur les principes de la Charte des Villes Éducatrices peut devenir membre actif de l'Association, indépendamment de ses compétences administratives en matière d'éducation.

Quelques raisons d'adhérer

- **Faire partie** d'un groupe de villes engagées dans l'éducation comme outil de transformation sociale.
- **Apprendre, débattre et échanger** des connaissances et des expériences avec d'autres villes.
- **Améliorer la gestion municipale** en faveur d'une plus grande transversalité d'action et de réseautage avec des partenaires de la société civile.
- Mener à bien des **projets en commun**.
- **Diffuser et faire connaître** les politiques et initiatives municipales à l'échelle internationale.
- **Faire face ensemble** aux nouveaux défis mondiaux.

Comment procéder ?

Pour formaliser l'adhésion à l'AIVE, **la demande doit être approuvée par l'organe décisionnel municipal des élus politiques** (conseil municipal, conseil plénier ou autre). La ratification finale de la demande relève de la responsabilité de l'Assemblée Générale.

Les membres s'engagent à maintenir l'AIVE par le biais de cotisations annuelles (stipulées en fonction du nombre d'habitants et du Produit National Brut par habitant - méthodologie Atlas).

Pour plus d'informations :
www.edcities.org



ASSOCIATION
INTERNATIONALE DES
**Villes
Éducatrices**



**Ajuntament
de Barcelona**